



## Jeu NOEL NUXE

### ARTICLE 1 : ORGANISATION ET CONTEXTE

La société Laboratoire NUXE, SAS au capital 2 479.694 euros, dont le siège social est situé au 19 rue Pécelet, 75015 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 642 060 123, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du **20 novembre 2017 à 8h00 au 10 décembre à 23h59** (heure française) un Jeu gratuit « Jeu Noël NUXE », (ci-après dénommé le « Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le Jeu est accessible à partir du 20 novembre 2017 par Internet depuis la « fan page » du Facebook de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/nuxeFR> ou via l'application Facebook à la même adresse (ci-après dénommés « Site »)

Le Jeu peut être amené à être relayé sur des réseaux sociaux, plateformes, applications ou pages de Facebook, Twitter, Apple, Google et/ou Microsoft (liste non exhaustive). Ces sociétés ne sont pas organisatrices, co-organisatrices, ni partenaires de ce jeu et ne le parrainent pas. Les données personnelles pouvant être collectées lors de l'inscription ou du déroulement de cette opération sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook, Twitter, Apple, Google ou Microsoft ni à aucune autre société sur les réseaux sociaux, plateformes, applications ou pages desquelles le Jeu peut être relayé.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu est ouverte à toute personne physique ayant plus de 18 ans au début du Jeu, disposant à cette date d'un accès à Internet et d'un compte Facebook, et résidant en France métropolitaine (Corse incluse) (ci-après donnée « Participant »), à l'exclusion :

- Des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés actionnaires et filiales ou agents, ainsi que de leur famille (même nom, même adresse postale, même adresse électronique)
- Des organismes et entités ayant participé à l'élaboration du Jeu ainsi que de leur famille, y compris les concubins et de manière générale à toute personne ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu.

Le Jeu est limité à une participation par personne. Les enregistrements multiples (incluant les enregistrements d'un Participant sous des adresses électroniques différentes ou autres) ne seront pas admis.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté les dispositions du présent règlement. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de Participant ouvert au bénéfice d'une autre personne.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne, l'identité, l'âge et l'adresse des Participants. Toute indication erronée ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.



## Jeu NOEL NUXE

### ARTICLE 3 : PARTICIPATION

L'inscription au Jeu se fait via le site Nuxe sur une page dédiée accessible à l'adresse <http://noel.nuxe.com> par le biais d'un formulaire d'inscription.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière des dispositions du présent règlement et les conditions générales d'utilisation de Facebook. Le Participant reconnaît par ailleurs être informé de la politique de confidentialité du compte « Facebook », consultable directement sur le site Internet « Facebook ».

**Période du Jeu : 20 novembre 2017 8h00 au 10 décembre 2017 23h59 (heure française)**

Pour participer au Jeu, les Participants doivent :

1. Aller jusqu'au dernier post Facebook du Dark Tunnel Post pour choisir la personne à qui faire gagner (le participant ou « une amie » et choisir le produit pour lequel il joue - duo crème, parfum ou huile prodigieuse pailletée (ci-après dénommé le produit)
2. Cliquer sur le lien d'inscription figurant sur le post Facebook
3. Se rendre sur le formulaire d'inscription au tirage au sort sur le lien <http://noel.nuxe.com> afin d'entrer ses informations personnelles

Toute participation incomplète ou contenant des indications d'identité ou adresse fausses, erronées, inexactes, ou un contenu ne correspondant pas aux règles imposées entraînera la nullité de la participation.

Tout contenu susceptible de porter atteinte à l'image et/ou à la crédibilité du message publicitaire de l'Organisateur et/ou de sa marque Nuxe sera refusé.

Tout contenu contraire aux bonnes mœurs, aux lois et règlements en vigueur, préjudiciant aux droits des tiers ou ayant un caractère promotionnel pour une marque tierce sera également refusé.

Le Participant devra informer la Société Organisatrice par tous moyens de toute éventuelle modification de ses données.

Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur date de naissance, adresse. Le Participant s'abstiendra de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mails générés automatiquement, et plus généralement, par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants, seraient automatiquement éliminés.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.



## **Jeu NOEL NUXE**

### **ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DOTATIONS**

#### **Attribution de produits**

240 gagnants seront désignés par tirage au sort (80 gagnants pour le lot n°1, 80 gagnants pour le lot n°2 et 80 gagnants pour le lot n°3).

Un tirage au sort aura lieu le 12 décembre 2017 parmi les Participants. Le Participant ayant été tiré au sort (ci-après le « Gagnant ») se verra attribuer le produit pour lui ou pour « une amie ».

Ce tirage au sort sera effectué par l'huissier de justice dépositaire du présent règlement.

Valeur approximative indicative des dotations :

Lot n°1 : 80 produits « Huile Prodigueuse Or 50ml » (valeur unitaire : 23,90€)

Lot n°2 : 80 produits « Prodigueuse huile de douche 200ml et Prodigueuse lait parfumé 200ml » (valeur du lot : 25,80€)

Lot n°3 : 80 « produits Prodigueuse le parfum 30ml » (valeur unitaire : 29,90€)

Les Gagnants seront avertis par email. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux Participants qui n'auront pas gagné.

### **ARTICLE 5 : REMISE DE LA DODATION**

Pour la remise de son gain, le Gagnant devra confirmer par email la réception du courriel de confirmation de l'obtention du gain de la Société Organisatrice, sous 72 heures à compter de l'expédition dudit courriel.

Une fois confirmation du Gagnant, la Société Organisatrice fera parvenir par courrier Colissimo le produit au gagnant ou à l'amie choisie.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le gain dans les conditions suivantes :

- Le Gagnant ne confirme pas la réception du courriel de confirmation d'obtention du gain dans un délai de 72h à compter de son expédition s'il veut recevoir sa dotation avant le 24 décembre. Il a alors jusqu'au 15 janvier inclus pour confirmer la réception du courriel de confirmation d'obtention du gain.
- Le Gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription
- Ou le Gagnant ne s'est pas conformé au présent règlement.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement.

Toute dotation ne pouvant être envoyée pour cause de coordonnées électroniques inexactes ou incomplètes ou pour autre raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice ne sera pas réattribuée.



## **Jeu NOEL NUXE**

### **ARTICLE 6 : PUBLICITE**

Les Participants autorisent gracieusement la Société Organisatrice à utiliser leur nom, prénom et leur image, pour les besoins de la communication faite autour du Jeu. Cette autorisation est accordée pour une utilisation sur tous supports de communication diffusés autour du Jeu, pour une durée de 2 (deux) ans à compter du début du Jeu, et pour le monde entier.

### **ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ ET DROITS DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Site ou le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à participer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

Dans la mesure où Internet n'est pas un réseau sécurisé, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles ou professionnelles, sauf en cas de faute directe commise par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue responsable quant au contenu et à l'utilisation du site Internet « Facebook ».

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenus lors de la livraison ou en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation gagnée.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'utilisation par les Participants de coordonnées de personnes non consentantes.

La Société Organisatrice se réserve le droit si des circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait. Toute modification des termes et conditions du présent Jeu, sa suspension ou annulation seront communiquées aux Participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion du Jeu et/ou sur Facebook.



## **Jeu NOEL NUXE**

Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer un prix gagné par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stock des lots initialement prévus ou de toute autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des lots prévus dans des délais raisonnables. En aucun cas le Gagnant ne pourra demander une contrepartie financière.

### **ARTICLE 8 : FRAUDE**

La simple participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre les auteurs de fraude devant les juridictions compétentes.

Conformément aux lois régissant les droits de Propriété Littéraire et Artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, sont strictement interdites.

### **ARTICLE 9 : DIVERS**

La Direction Activités Digitales de la Société Organisatrice pourra répondre aux questions sur les règles de participation au Jeu.

Le présent règlement, déposé via la société Ludilex auprès de l'étude de la SCP Petey-Guérin - Bourgeac, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris, peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : Service Digital, 19 rue Péclet, 75015 Paris.

Le présent règlement est accessible durant la période du Jeu sur le Site sous l'onglet « Article ».

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'1 (un) mois suivant la date de clôture du Jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

### **ARTICLE 10 : CNIL/SUNSHINE**

Conformément aux nouvelles dispositions légales sur la transparence des liens avec les professionnels de santé ; la Société organisatrice informe chaque participant que les avantages que chaque participant pourrait percevoir de la part de NUXE dans le cadre de



### **Jeu NOEL NUXE**

la présente opération seront publiés sur Internet pour le cas où le gagnant serait un professionnel de santé.

Les données recueillies concernant chaque participant pourront faire l'objet d'un traitement informatique en vue de leur éventuelle publication et ainsi d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant auprès de la société organisatrice, responsable de leur traitement, qui pourra être exercé à l'adresse suivante : LABORATOIRE NUXE, Direction Commerciale France, 19 rue PECLET 75 015 PARIS.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Afin de personnaliser le Site, de faciliter l'accès aux rubriques et de maintenir le niveau de navigation atteint, un cookie est implanté sur le disque dur de l'ordinateur du Participant au Jeu, qui a pour objet exclusif d'enregistrer des informations relatives à la navigation sur le Site. Le Participant est informé qu'il peut s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant son navigateur.